



## *Mairie de Briennon*

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : [mairie.briennon@wanadoo.fr](mailto:mairie.briennon@wanadoo.fr)

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## *SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025*

**N° : 2025/1912/01**

### **OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20251219-2025191201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Le vendredi 19 décembre 2025 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Absents : Nadine CAVELIER (pouvoir à C. BOURNEZ), Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jean-François TAMIN

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose au Conseil que le règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Il est destiné à tous les agents de la commune, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter. Monsieur le Maire précise que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable au projet de règlement intérieur le 13 novembre 2025. Il en propose l'adoption.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

2. Le règlement intérieur, tel qu'annexé à la présente délibération est approuvé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
3. Charge Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente décision et de communiquer le règlement intérieur à chaque agent de la collectivité.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,  
Jean-François TAMIN